

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-04-16 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 16e jour du mois d'avril 2012 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:  
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Denis Laroche, François Parenteau et Jocelyn Verrier

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
3. Résolution pour l'acquisition de l'immeuble de l'église
4. Adoption des conditions d'acquisition et d'utilisation de l'immeuble de l'église
5. Mandat notaire / acte de vente église
6. Emprunt temporaire pour travaux de pavage route O'Brien
7. Achat et installation lampe Ultraviolet
8. Paiement de facture / Construction DJL Inc.
9. Rechargement dans divers chemins
10. Travaux de rechargement route Caya (partie)
11. Travaux de nettoyage de fossé
12. Enlèvement de roches
13. Travaux d'excavation ventre de bœuf / route Danby
14. Téléphone cellulaire
15. Vente de gré à gré / tracteur à gazon
16. Projet des composteurs 2012
17. Période question
18. Varia
19. Levée de la séance

**(12-04-91) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(12-04-92) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

CONSIDÉRANT que la vérification des états financiers de la municipalité est complétée pour l'exercice financier 2011 par Samson Bélair/ Deloitte et Touche s.e.n.c.r.l.;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur produits par Samson Bélair/ Deloitte et Touche

s.e.n.c.r.l., comptable agréé pour l'année 2011, conformément à l'article 176.1 du Code municipal. Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité;

Que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents reliés au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-93) RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-03-12 de la Fabrique Sainte-Jeanne D'Arc relativement à la vente de l'église;

CONSIDÉRANT que l'Évêché a déjà approuvé la vente de l'église avec l'autorisation du Collège des consultants et du Conseil pour les affaires économiques;

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de procéder à l'acquisition de l'immeuble de l'église situé au 200, 10<sup>e</sup> rang à Lefebvre pour la somme symbolique de 1.\$;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre achète et municipalise l'immeuble de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-94) ADOPTION DES CONDITIONS D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre a fait part au Conseil de la Fabrique Ste-Jeanne D'Arc de ses conditions de ventes de l'église;

CONSIDÉRANT que la Fabrique Ste-Jeanne D'Arc a approuvé les conditions de la municipalité;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre adopte les conditions d'acquisition de l'immeuble de l'église, soit :

- Acquisition du bâtiment de l'église pour la somme symbolique de un dollar (1.\$);
- La Fabrique aura la priorité du chœur et de la salle de l'église pour les célébrations liturgiques (dominicales, funérailles, mariages, baptêmes, etc.);
- Dans le chœur de l'église, un rideau ou des portes seront installés afin de garder ce lieu sacré pour les célébrations liturgiques;
- La Fabrique pourra occuper la salle Gérard Delude (sacristie) pour les rencontres pastorales à une fréquence maximale **de 3 fois par semaine**, si

l'utilisation est supérieure à 3 fois par semaine la fabrique devra louer le local au tarif établi par le règlement de location de salle en vigueur;

- La Fabrique aura un bureau dans le nouveau centre multifonctionnel pour l'administration de celle-ci et pour la conservation de ses archives;
- Le stationnement de l'église sera en priorité à l'usage de la Fabrique lors des célébrations liturgiques;
- L'entretien et le déneigement du stationnement sont, et seront assurés par la municipalité;
- La Fabrique devra contracter les assurances nécessaires pour ses biens;
- Si le bâtiment est endommagé ou détruit par le feu ou tout autre sinistre et rend le bâtiment inutilisable, la municipalité n'est pas tenue de fournir une salle pour les réunions pastorales et liturgiques;
- La présente entente aura une durée de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente notarié;

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive de un an, à moins que l'une des parties n'informe par courrier recommandé l'autre partie de son intention de demander une modification ou d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins 3 mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement de la présente entente;

- L'entente demeurera en vigueur dans l'éventualité d'un groupement de la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc avec d'autres paroisses environnantes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-95) MANDAT NOTAIRE / ACTE DE VENTE ÉGLISE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un notaire pour l'achat de l'immeuble de l'église située au 200, 10<sup>e</sup> rang portant le numéro de lot 524 partie;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU de mandater Denis Tanguay, notaire, pour la préparation de l'acte de vente de l'immeuble de l'église;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec la Fabrique Sainte-Jeanne D'Arc ;

Qu'une somme de six cents dollars (600.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-190-01-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-04-96) OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT / PAVAGE ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que la municipalité va faire des travaux de pavage sur la route O'Brien dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence 2009-2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre recevra une subvention pour ces travaux, soit 83 747.\$ en juillet 2012, 83 747.\$ en décembre 2012, 61 249.\$ en juillet 2013 et une retenue de 61 249.\$ sera libérée suite à la réception des documents du vérificateur externe validant la dernière reddition de comptes ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la municipalité manque de liquidité pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le Centre financier aux entreprises Desjardins des Cantons de Drummond offre une marge de crédit au taux préférentiel à la municipalité et sans frais d'ouverture;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre ouvre une marge de crédit temporaire portant terme au 31 décembre 2013 au montant maximal de deux cent quatre-vingt-dix mille dollars (290 000.\$);

Qu'une copie des états financiers de l'exercice 2011 de la municipalité soit fournie au Centre financier aux entreprises Desjardins des Cantons de Drummond;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Lefebvre à signer les documents pour l'ouverture de la marge de crédit ;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2012 :

« MARGE DE CREDIT (54-112-00-001) »;

Que le Conseil autorise les dépenses relatives aux intérêts sur la marge de crédit dans le poste budgétaire (02-921-00-881).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-04-97) ACHAT & INSTALLATION LAMPE ULTRAVIOLET**

CONSIDÉRANT que le système de désinfection par rayons ultraviolets (UV) a été endommagé lors des méfaits sur le système électrique de l'école en septembre 2011;

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis un certificat d'autorisation pour un système de désinfection par rayons ultraviolets de type Sterilight Série Platinum SPV, d'une capacité de 42.2 litre/ min pour traiter l'eau du puits alimentant l'école et la patinoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre a reçu deux offres de service pour l'achat et l'installation de la lampe UV, soit :

- Bisson Service : 3 219.30\$
- Eauvy M/N Inc. : 3 077.88\$

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de Eauvy M/N Inc au montant de trois mille soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-huit cents (3 077.88\$) incluant les taxes pour l'achat et l'installation de la lampe UV à l'école;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de trois mille dollars (3 000.\$) pris dans le poste budgétaire (02-702-91-522) et soit affecté dans le poste budgétaire (03-310-09-000) :

(03-310-09-000) 3 000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-702-91-522)

Qu'une somme de 3 078.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-09-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-04-98) PAIEMENT DE FACTURE /CONSTRUCTION DJL INC.**

CONSIDÉRANT que des travaux pour enlever un ventre de bœuf dans le 11<sup>e</sup> rang Ouest afin d'améliorer l'état du chemin ont été faits;

CONSIDÉRANT que la pierre a été prise chez Construction DJL Inc (Carrière Bluteau);

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'approuver l'achat de la pierre et d'accepter les factures de Construction DJL Inc. #6520201268000522 au montant de 925.35\$ et #6520201269000012 une note crédit de -183.85\$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures à Construction DJL Inc. au montant de 741.50\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-01-621).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-04-99) RECHARGEMENT DANS DIVERS CHEMINS**

CONSIDÉRANT que du rechargement doit être fait dans le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 9<sup>e</sup> rang;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation Provencher Enr. » ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de « 2643-8515 Québec Inc., Excavation André Provencher Enr. » au coût de 13.50\$ la tonne métrique plus taxes relativement à des travaux de rechargement d'environ 610 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B dans divers chemins ;

Que les chemins visés par les travaux sont le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 9<sup>e</sup> rang ;

Que le prix du rechargement comprend la fourniture du matériel (pierre concassée 0-3/4B), la main-d'œuvre, l'équipement, le transport et l'épandage avec une niveleuse ;

Qu'une somme de dix mille dollars (10 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-04-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-04-100) TRAVAUX DE RECHARGEMENT ROUTE CAYA (PARTIE)**

CONSIDÉRANT qu'une partie de la route Caya située entre le 10<sup>e</sup> rang et le 11<sup>e</sup> rang Ouest doit être rechargée ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que «3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » effectue le rechargement de la route Caya, comprenant le transport, le matériel (galet et pierre concassée 0/3B) et l'épandage avec un « bull »;

Qu'une somme de deux mille cent trente dollars (2 130.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-320-05-521) et (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-04-101) TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉ**

CONSIDÉRANT que certains fossés de chemin dans la municipalité doivent être nettoyés, selon les recommandations et les priorités de l'employé de voirie ;

CONSIDÉRANT que du nettoyage de fossé est prévu dans le 8<sup>e</sup> rang et que ces travaux visent l'amélioration du drainage des champs de culture de la Ferme CEFG s.e.n.c. et de Claude Bahl;

CONSIDÉRANT la politique de la municipalité concernant les demandes de nettoyage de fossé de chemin par les agriculteurs;

CONSIDÉRANT que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr » offre un prix de 2.75\$/mètre linéaire (comprenant seulement la pelle mécanique) et 5.50\$/mètre linéaire (comprenant la pelle mécanique & le transport) plus taxes ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» effectue des travaux de nettoyage de fossé selon les priorités de l'employé de voirie et le budget alloué pour ces travaux;

Que la municipalité assume la moitié des dépenses pour les travaux de nettoyage de fossé dans le 8<sup>e</sup> rang et que l'autre partie des dépenses soit à la charge des agriculteurs concernés;

Qu'une somme de six mille dollars (6 000.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-102) ENLÈVEMENT DE ROCHES**

CONSIDÉRANT que plusieurs roches dans divers chemins doivent être enlevées;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux d'enlèvement de roches;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» fasse les travaux d'excavation et fournisse le matériel ;

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-103) TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

CONSIDÉRANT que le téléphone cellulaire de l'employé de voirie doit être changé;

CONSIDÉRANT que le forfait actuel de téléphonie cellulaire n'est pas adapté à l'utilisation;

CONSIDÉRANT le forfait pour les lignes affaires de Telus Mobilité;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil que l'achat chez Telus Mobilité d'un nouveau forfait de téléphonie cellulaire et de deux nouveaux téléphones cellulaires soit autorisé;

Que le conseil autorise l'employé de voirie, la directrice générale et la directrice générale adjointe à faire l'utilisation des téléphones cellulaires;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale, soit autorisée à faire les changements nécessaires concernant le forfait de téléphonie cellulaire;

Que les dépenses concernant l'activation des téléphones et l'achat des accessoires soient autorisés, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-331);

Que le forfait de téléphonie actuel avec Bell Mobilité soit annulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-104) VENTE DE GRÉ À GRÉ / TRATEUR À GAZON**

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en vente son tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 soumissions soit :

Robert Pelletier : 355.\$

Eusèbe Paulin : 300.\$

Bernard Roberge : 155.\$

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la soumission de Robert Pelletier soit acceptée étant donné qu'elle est la plus haute;

Que le tracteur soit vendu tel que vu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-04-105) PROJET COMPOSTEURS 2012**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François relance le projet des composteurs pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la possibilité d'organiser une formation sur le compostage;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité participe au projet des composteurs et organise une formation au courant du mois de mai sur le compostage;

Que les dépenses relatives à l'achat des composteurs soient autorisées et prises dans le poste budgétaire (02-451-11-690).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 16 avril 2012 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

### **(12-04-106) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:10 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale  
& secrétaire-trésorière